

Académie de POITIERS  
Collège Jean Hay  
25 avenue de Beaulieu  
BP 30035  
17320 MARENNES

## PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration N° 2

Date : Jeudi 30 NOVEMBRE 2017

Année scolaire : 2017 - 2018

Numéro de séance : 2

Date de transmission de la convocation aux membres : 14 novembre 2017

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : oui

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Monsieur Yves MIRANDE - principal

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GRANGEPONTE – principal-adjoint

Quorum : 13

Nombre de présents : 20

### Ordre du jour

#### Préambule

- Lecture et approbation du PV du 2 octobre 2017

#### I - Vie pédagogique et éducative

- Installation du nouveau conseil d'administration
- Règlement interne du conseil d'administration
- Compositions des différentes commissions : permanente, discipline, éducative, hygiène et sécurité, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- Journée de solidarité 2018

#### II – Fonctionnement général (hors point I et II)

- Conventions

#### III – Vie budgétaire et financière

- Admission en non valeur
- Budget 2018

#### IV – Questions diverses

- FCPE (3)

- Annexes : 1 – Composition du Conseil d'administration ; 2 - Règlement interne du CA ; 3 - Commissions  
4 – Décision Budgétaire Modificative ; 5 - Budget

- Motions : /

Qualité	Titulaires			Suppléants			
	Nom - Prénom	[P]	Signature	Nom - Prénom	P	Signature	
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M. MIRANDE Yves	P				
	Principal adjoint	M. GRANGEPONTE Philippe	P				
	Gestionnaire	Mme MALLIER Nathalie	P				
	C.P.E.	M. HINTZY Pascal	P				
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Conseiller Départemental M. VALLET Mickaël	E				
		Conseillère Départementale Mme BAZIN Michèle	A				
	Commune Mairie	M. DESHAYES Maurice-Claude	E		Mme LOIZEAU	P	
PERSONNALITE QUALIFIEE	Mme TARNOT Gisèle	P					
PERSONNELS de L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme BAZIN Karine	P		M. MOUSSET		
		M. LEROUX Guillaume	P		Mme ROEGIERS		
		Mme GUILLON Christine	P		Mme PILON		
		M. HAIMED Saïd	P		Mme SAHUC		
		M. JAMOIS Nicolas	P		Mme DUPUY		
		Mme MAURICE Julie	P		M. BILLIERES		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, santé	Mme BODIN Monique	E		M. POIRIER		
		Mme PERAUX SEUREAU Brigitte	P		Mme LECART	P	
	PARENTS ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Mme AULIER Karine	E		M. CRESPIY	P
			Mme MERLE Sandrine	E		Mme BRAZIER	
M. PLANTIN Cédric			P		Mme CHAMBORD		
Mme BILLEAU Leslie			E		Mme POITOU		
Mme DENOYER Valérie			P		M. ESPIAU		
M. BOURGAIN Eric			P		M. TOUROUL		
Elèves	Anais ROBERT	P		Yannis MARTIN			
	Léa GRAND	P		Killyan GROSDENIER			

Personnalités invitées :	Présent	Absent	Excusé
Groupement de communes Mme AKERMANN			
Agent Comptable Mme CHASSAGNOUX			
Adjoint à l'agent Comptable Mme BROCH			

[P] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Début du conseil d'administration à 17h35.

M. MIRANDE, principal du collège Jean Hay, préside le conseil d'administration.

M. GRANGEPONTE, principal adjoint, est secrétaire de séance selon le règlement interne du conseil d'administration.

M. MIRANDE accueille les nouveaux élus qui sont présents pour ce CA d'installation. Il accueille également Mme BROCH, fondée de pouvoir de madame l'agent comptable du lycée Merleau-Ponty.

Il excuse l'absence de M. VALLET, conseiller départemental de la Charente Maritime, de M. DESHAYES, représentant de la commune de Marennes qui est remplacé par Mme LOIZEAU, de Mme BODIN, représentant des agents qui est remplacée par Mme LECART, de Mme AULIER, représentante des parents FCPE, remplacée par M. CRESPIY, de Mme MERLE, représentante des parents FCPE, et de Mme BILLEAU, représentante des parents OPTIMOMES..

M. MIRANDE ajoute à l'ordre du jour : un voyage et une sortie scolaire ainsi que des DBM pour vote et pour information.

### **Préambule : Lecture et approbation du PV du CA du 2 octobre 2017**

M. MIRANDE rappelle l'ordre du jour du CA du 2 octobre 2017, il en fait un commentaire rapide.

Il demande ensuite si d'autres observations doivent être faites concernant ce PV.

Aucune autre observation n'est faite.

<b>Vote pour avis sur l'approbation du PV du CA du 02/10/2017 :</b> <b>Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 0</b>
---

## **I. VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE**

### **- Installation du nouveau conseil d'administration**

Voir document en annexe

M. MIRANDE reprend la liste des personnes qui siègent de droit et de celles qui siègent parce qu'elles ont été élues lors des élections d'octobre 2017.

Il rappelle les résultats des élections qui se sont tenues le 10 octobre 2017 pour les élèves, le 12 octobre 2017 pour les personnels administratifs, les agents et les personnels d'enseignement et d'éducation et le 13 octobre 2017 pour les parents d'élèves.

M. MIRANDE félicite les personnes présentes qui pour certaines sont nouvellement élues et qui vont siéger pendant une année au sein du conseil d'administration du collège Jean Hay.

### **- Règlement interne du conseil d'administration**

Voir document en annexe.

M. MIRANDE fait une lecture complète du règlement du conseil d'administration qu'il propose au vote. Il commente certains points.

Aucune remarque n'est faite sur le règlement du conseil d'administration qui est voté tel que M. MIRANDE l'a lu.

<b>Acte N° 27</b>	<b>Vote du règlement interne du conseil d'administration</b> <b>Pour : 20- Abstention : 0- Contre : 0</b>
-------------------	--

### **- Composition des différentes commissions**

Voir documents en annexe.

M. MIRANDE rappelle le rôle et le fonctionnement des différentes commissions. Il indique aussi qu'il est possible pour des suppléants de siéger en tant que titulaires dans les différentes commissions.

<b>Vote pour avis sur la composition des différentes commissions</b> <b>Pour : 20- Abstention : 0- Contre : 0</b>
--

### **- Journée de solidarité 2018**

M. MIRANDE rappelle brièvement l'historique de cette journée de solidarité, journée équivalente à 7 heures de travail. Il propose le fractionnement de cette journée de solidarité en deux demi-journées : le samedi 24 mars 2018 de 8h00 à 13h00 pour la tenue des portes ouvertes au collège et une réunion de travail sur le nouveau projet d'établissement.

<b>Vote pour avis de la journée de solidarité 2017</b> <b>Pour : 20- Abstention : 0- Contre : 0</b>
--

## II. FONCTIONNEMENT GENERAL

### **- Convention ateliers d'écriture SLAM**

Cet atelier concerne la classe de 3A, encadrée par Mme Bazin, qui bénéficie de l'intervention de deux animateurs du « Labo des Histoires » dans le cadre d'ateliers d'écriture SLAM.

**Acte N° 33**

**Vote convention atelier SLAM**  
**Pour : 20- Abstention :0- Contre :0**

### **- Convention Anatole**

Convention en lien avec la pratique du chant choral, encadré par M. DUBOIS, professeur d'éducation musicale en partenariat avec le collège de La Tremblade.  
Le coût pour le collège est de 350 euros (pour l'organisation des concerts, les transports...).

**Acte N° 31**

**Vote convention Anatole**  
**Pour : 20- Abstention :0- Contre :0**

### **- Convention Voyage à Berlin avec le Collège La Fayette**

Un voyage à Berlin est organisé par Mme THOUMIEUX, professeur d'Allemand au collège La Fayette (l'année dernière au collège Jean Hay) qui offre la possibilité aux élèves de 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> germanistes du collège de Marennes de participer à un séjour à Berlin.

Mme GUILLON, représentante des personnels enseignants : il n'y a que 13 élèves qui participent ?

M. MIRANDE : Mme THOUMIEUX proposaient 15 places, mais seuls 13 élèves du collège se sont montrés intéressés par ce voyage.

**Acte N° 32**

**Vote du voyage à Berlin avec le Collège La Fayette**  
**Pour : 20- Abstention :0- Contre :0**

### **- Convention de partenariat avec M. HILLAIRAUD**

Intervention de M. HILLAIRAUD sur le thème des légions romaines à travers les playmobils pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> (2 jours d'animation : 17 et 18 mai 2018).  
Participation du collège : 400 euros.

**Acte N° 34**

**Vote convention de partenariat M. HILLAIRAUD**  
**Pour : 20- Abstention :0- Contre :0**

### **- Convention théâtre au collège avec la compagnie Haute Tension**

Convention en lien avec un spectacle de théâtre (La Traversée d'Andromaque) et des interventions auprès des élèves pour préparer ce spectacle (le 8 mars 2018 à l'Estran).  
Le département subventionne pour la moitié du coût de la pièce de théâtre.

**Acte N° 35**

**Vote convention théâtre Compagnie Haute Tension**  
**Pour : 20- Abstention :0- Contre :0**

## III. VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

### **- Voyage à Berlin**

M. MIRANDE présente brièvement le séjour à Berlin qui est organisé du 27 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018 par Mme THOUMIEUX, professeur d'allemand au collège La Fayette de Rochefort.

**Acte N° 36**

**Vote du voyage à Berlin**  
**Pour : 20 - Abstention : 0 - Contre : 0**

### **- Sortie à Trizay**

Mme PILON professeur de français et Mme DUPUIS, professeur d'histoire géographie proposent une sortie à l'abbaye de Trizay pour leurs classes de 5<sup>ème</sup>.

**Acte N° 37**

**Vote de la sortie à Trizay**  
**Pour : 20 - Abstention : 0 - Contre : 0**

#### - Admission en non-valeur

Ces admissions en non-valeur concernent des créances irrécouvrables, après intervention des huissiers. L'établissement doit payer les créances et les frais d'huissier sur le SRH.

Ces créances datent des années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 pour un total de 634,94 euros pour les créances et 405,40 euros de frais d'huissier.

<b>Acte N° 28</b>	<b>Vote d'admission en non-valeur</b> <b>Pour : 20 - Abstention : 0 - Contre : 0</b>
-------------------	---

#### -Décision budgétaire modificative pour vote

Une DBM pour vote concerne l'admission en non-valeur vue ci-dessus (prélèvement sur les fonds de roulement) et le logement de fonction en convention d'occupation précaire pour l'année 2017.

<b>Acte N° 29</b>	<b>Vote de la décision budgétaire modificative n° 11</b> <b>Pour : 20 - Abstention : 0 - Contre : 0</b>
-------------------	--

#### -Décision budgétaire modificative pour information

Une DBM pour information pour accepter un don de l'association MacDonaldis qui sponsorise la classe à horaires aménagés football pour l'équipement des élèves.

#### - Budget 2018

M. MIRANDE remercie Mme MALLIER, gestionnaire, pour le travail remarquable qu'elle a effectué pour préparer ce budget, avec l'aide de l'agence comptable et notamment de Mme BROCH, fondée de pouvoirs de madame l'agent comptable du lycée Merleau-Ponty.

Il présente le budget en commençant par évoquer la subvention principale des collèges attribués par le Conseil départemental.

La subvention principale attribuée par le Conseil départemental est de 94122 euros pour l'année 2018.

M. MIRANDE présente également les dépenses directement gérées par le département : la vérification annuelle des réseaux de gaz et des installations électriques, des équipements sportifs, l'entretien des extincteurs, le contrôle technique des ascenseurs, des systèmes de lutte contre les incendies, les analyses bactériologiques, les vêtements de travail et les protections de travail, les abonnements haut débit et téléphone.

Une subvention est également versée aux collectivités propriétaires des gymnases utilisés par les collèges.

M. MIRANDE et Mme MALLIER présentent le détail du budget 2018.

Présentation du budget : voir document joint.

<b>Acte N° 30</b>	<b>Vote du budget 2018</b> <b>Pour : 20- Abstention :0- Contre :0</b>
-------------------	--

<b>Acte N° 38</b>	<b>Vote pour délégation de signature au chef d'établissement pour l'année 2018</b> <b>Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 0</b>
-------------------	--

#### IV. QUESTIONS DIVERSES

Des questions diverses ont été déposées par les représentants des parents d'élèves FCPE.

##### **Le première série de questions concerne « devoirs faits » :**

M. MIRANDE indique que le collège de Marennes avait toujours poursuivi ce type de dispositif. Cette année, les élèves volontaires sont accueillis dans l'établissement sur 4 temps : les lundi, mardi, jeudi de 17h à 18h ; et le vendredi de 15h50 à 16h45. Le dispositif fonctionne depuis la rentrée du 6 novembre 2017.

A la question, combien d'élèves sont concernés : M. MIRANDE répond que 80 élèves bénéficient du dispositif « devoirs faits ».

Question : Combien d'élèves peuvent être accueillis ?

M. HINTZY, CPE, en charge de l'organisation de « devoirs faits », répond que le nombre d'élèves en charge par les adultes présents doit être limité afin que l'aide aux devoirs soit efficace. La moyenne est de 8 élèves par adulte soit 24 élèves par séance.

Mme BAZIN, représentante des personnels enseignants : est-il possible pour un élève d'être inscrit à plusieurs séances dans la semaine ?

M. HINTZY : le plus souvent, les élèves sont inscrits une fois, sauf situation particulière

Suite de la question diverse FCPE : Combien d'élèves n'ont pas pu s'inscrire faute de place pour la séance du mardi ?

M. MIRANDE : 5 élèves n'ont pas été retenus pour l'instant mais ils seront pris plus tard puisque le fonctionnement se fait par période. Lors de la prochaine période, les 5 élèves qui n'ont pas pu être pris seront prioritaires.

M. MIRANDE rappelle la présence au côté du collège de la communauté de communes du Bassin de Marennes qui permet la présence d'une animatrice et qui permet de raccompagner les élèves non marennais à domicile avec un minibus. M. MIRANDE adresse ses remerciements à la communauté de communes du Bassin de Marennes.

**La deuxième série de questions de la FCPE porte sur l'accès aux toilettes qui reste problématique, de même que la fourniture de papier toilette. Une action CESC pourrait-elle être menée ?**

M. MIRANDE répond que l'accès aux toilettes reste souvent problématique dans de très nombreux établissements.

Cependant au collège de Marennes, les choses semblent s'arranger : le papier est remis depuis plusieurs semaines. Pour le moment, cela fonctionne bien.

Pour rappel, le papier avait été retiré parce que les toilettes avaient été bouchées à plusieurs reprises par les élèves ce qui finissait par coûter cher au collège en interventions extérieures.

M. GRANGEPONTE, principal adjoint, en charge du CESC, ne voit pas, dans les conditions actuelles, la nécessité de mobiliser le CESC.

**La troisième série de questions de la FCPE porte sur les PPRE-alternance : les parents manquent d'information et certains élèves ont du mal à trouver des stages, ils auraient besoin d'être accompagnés.**

M. MIRANDE répond que 12 élèves sont concernés par le PPRE-alternance. Ils ont été prévenus très en amont des différentes dates de stages et peuvent se rapprocher de leur professeur principal pour un accompagnement.

M. MIRANDE indique qu'il n'a pas de carnet d'adresses précis sur les entreprises susceptibles d'accueillir les élèves.

M. GRANGEPONTE complète en rappelant que les élèves de 4<sup>e</sup>, l'année dernière, ont eu une information par les professeurs principaux sur le dispositif PPRE-alternance. Au gré des rencontres avec les parents, ils ont pu aussi les informer directement.

Les élèves de 4<sup>e</sup> ont rencontré M. MICHAUD, psychologue de l'Education nationale, pour évoquer leur projet.

Enfin, tous les parents des élèves impliqués dans le dispositif PPRE-alternance ont été destinataires d'un dossier très complet reprenant l'organisation précise, les dates de stage, l'accompagnement proposé aux élèves. Ces dossiers ont été signés par chaque parent avant transmission à la direction académique.

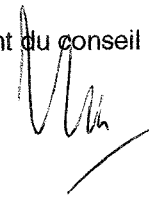
La séance du conseil d'administration est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance

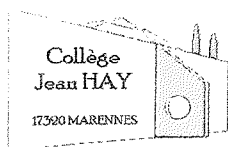


Philippe GRANGEPONTE

Le président du conseil d'administration



Yves MIRANDE



## CONSEIL D'ADMINISTRATION MEMBRES 2017-2018



Nombre de membres du Conseil  
d'Administration :

24

Quorum :

13

### I - Membres de droit ou désignés (8)

a) Personnel de l'établissement :

- MIRANDE Yves, principal
- GRANGEPONTE Philippe, principal adjoint
- MALLIER Nathalie, gestionnaire
- HINTZY Pascal, CPE

b) Représentant de la collectivité de rattachement :

titulaire	suppléant
- VALLET Mickaël, conseiller départemental	- MOINET Philippe
- BAZIN Michèle, conseillère départementale	- CHEVET Monique

c) Représentant de la commune :

titulaire	suppléant
- DESHAYES Maurice-Claude, 1 <sup>er</sup> adjoint	- LOIZEAU Frédérique, conseillère municipale

d) Personnalité qualifiée :

- TARNOT Gisèle

### II - Représentants élus des personnels (8)

a) Collège I (Enseignement et Education 6) :

titulaire	suppléant
- BAZIN Karine, agrégée lettres classiques	- MOUSSET Christophe, professeur documentaliste
- LEROUX Guillaume, certifié histoire-géographie	- ROEGIERS Agnès, certifiée mathématiques
- GUILLON Christine, certifiée anglais	- PILON Claude-Laure, certifiée lettres modernes
- HAÏMED Saïd, certifié EPS	- SAHUC Nathalie, AESH
- JAMOIS Nicolas, certifié technologie	- DUPUY Dominique, certifiée EPS
- MAURICE Julie, assistante d'éducation	- BILLIERES Pascal, professeur des écoles

b) Collège II (Administratifs, sociaux et de santé, techniques et ouvriers de service 2) :

titulaires	suppléants
BODIN Monique	POIRIER Bruno
PERAUX SEUREAU Brigitte	LECART Aline

### III - Représentants élus des parents d'élèves et élèves (8)

a) Parents d'élèves :

Nombre de sièges :

6

titulaires	suppléants
- PLANTIN Cédric OPTIMOMES	- CHAMBORD Chrystelle OPTIMOMES
- BILLEAU Leslie OPTIMOMES	- POITOU Nathalie OPTIMOMES
- DENOYER Valérie OPTIMOMES	- ESPIAU David OPTIMOMES
- BOURGAIN Eric OPTIMOMES	- TOUROUL Alexandre OPTIMOMES
- AULIER Karine FCPE	- CRESPIY Daniel FCPE
- MERLE Sandrine FCPE	- BRAZIER Carole FCPE

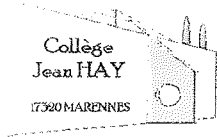
b) Elèves :

Nombre de sièges :

2

titulaires (3)	suppléants
- ROBERT Anaïs 3B	- MARTIN Yannis 5B
- GRAND Léa 3D	- GROSDENIER Killyan 5B





**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
REGLEMENT INTERNE 2017-2018**



**ARTICLE 1**

Le conseil d'administration se réunit en séances ordinaires et en séances extraordinaires. Les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques.

**ARTICLE 2**

**Les séances ordinaires :**

**Fréquence** : au moins une fois par trimestre.

**Horaire** : la séance débute à 17h30 et sa durée est limitée à deux heures.

**Convocations** : elles sont adressées par le chef d'établissement aux membres du conseil, de préférence par mail, dix jours à l'avance, délai pouvant être réduit à un jour en cas d'urgence.

**Membres invités** : le chef d'établissement peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraîtrait utile.

**Les séances extraordinaires :**

Elles ont lieu à l'initiative du chef d'établissement, à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement, ou de la moitié au moins de ses membres, sur un ordre du jour déterminé.

Les séances extraordinaires ont lieu à 17 h 30.

Le délai d'envoi des convocations peut être diminué en fonction du caractère d'urgence des questions à débattre. En tout état de cause, elles doivent parvenir aux membres du conseil, au plus tard vingt-quatre heures à l'avance.

**Suspension de séance :**

Des suspensions de séance peuvent être décidées par le chef d'établissement à la demande d'une partie des membres du conseil.

**ARTICLE 3**

**Validité de la réunion :**

Le quorum (13 personnes) doit être atteint en début de séance.

Les suppléants :

En cas d'empêchement momentané ou définitif du titulaire d'un siège, ce dernier avise un suppléant de sa liste.

Ordre du jour :

Le conseil d'administration adopte l'ordre du jour en début de séance.

Les points à l'ordre du jour sont proposés par le chef d'établissement.

Les questions diverses doivent être transmises par écrit au chef d'établissement deux jours avant la réunion du conseil d'administration.

Si l'ordre du jour n'est pas épuisé à 19h30, le conseil d'administration décide à la majorité soit la remise à la prochaine séance ordinaire des questions non débattues, soit la prolongation du conseil dans la limite d'une heure.

Vote :

Le conseil d'administration décide à la majorité des membres présents.

Les votes au conseil d'administration ont normalement lieu à bulletins secrets. Cependant, pour éviter une procédure longue, il est convenu que le scrutin a lieu à main levée, sauf si un seul des membres présents demande le vote secret.

En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

**ARTICLE 4**

Le secrétariat de séance est assuré par monsieur le principal adjoint. En cas d'empêchement, une personne volontaire assurera cette tâche.

Le procès-verbal de séance sera remis au chef d'établissement dans les cinq jours qui suivent la réunion.

Le procès-verbal sera adressé aux membres par mail dans la mesure du possible.

**ARTICLE 5**

Les membres du conseil d'administration sont soumis à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes.

Les fonctionnaires du service public siégeant au conseil d'administration respectent le devoir de réserve.

## COMMISSION PERMANENTE

Sont membres de cette commission : 1°) le Chef d'établissement, Président, 2°) l'Adjoint au chef d'établissement  
3°) le Gestionnaire; 4°) Un représentant de la collectivité de rattachement; 5°) quatre représentants élus  
des personnels dont trois au titre des personnels enseignants et d'éducation et un au titre des personnels  
administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé; 6°) trois représentants élus des parents  
d'élèves 7°) Un représentant élu des élèves.

### Membres

M. MIRANDE Yves	Principal
M. GRANGEPONTE Philippe	Principal-Adjoint
Mme MALLIER Nathalie	Gestionnaire
M. VALLET Mickaël	Conseiller Départemental

### Personnels Enseignants - 3 titulaires

### Personnels Enseignants - 3 suppléants

Mme Karine BAZIN	M. BILLIERES Pascal
Mme ROEGIERS Agnès	Mme GUILLON Christine
Mme MAURICE Julie	M. HAIMED Said

### Personnel ATOSS - 1 titulaire

### Personnel ATOSS - 1 suppléant

M. POIRIER Bruno	Mme LECART Aline
------------------	------------------

### Parents d'élèves - 3 titulaires

### Parents d'élèves - 3 suppléants

M. CRESPIY Daniel (FCPE)	Mme AULIER Karine (FCPE)
Mme BILLEAU Leslie (OPTIMOMES)	M. BOURGAIN Eric (OPTIMOMES)
Mme DESNOYER Valérie (OPTIMOMES)	M. PLANTIN Cédric (OPTIMOMES)

### Elève - 1 titulaire

### Elève - 1 Suppléant

Léa GRAND	Killyan GROSDENIER
-----------	--------------------

Vote au C.A. du 30 Novembre 2017

## CONSEIL DE DISCIPLINE

Sont membres de cette commission : 1°) le Chef d'établissement, Président, 2°) l'Adjoint au chef d'établissement 3°) le Gestionnaire; 4°) Le CPE ; 5°) quatre représentants élus des personnels au titre des personnels enseignants et d'éducation et un au titre des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé; 6°) trois représentants élus des parents d'élèves ; 7°) Deux représentants élus des élèves.

### Membres

M. MIRANDE Yves	Principal
M. GRANGEPONTE Philippe	Principal-Adjoint
Mme MALLIER Nathalie	Gestionnaire
M. HINTZY Pascal	CPE

### Personnels Enseignants - 4 titulaires

### Personnels Enseignants - 4 suppléants

M. LEROUX Guillaume	<i>Mme BAZIN Karine</i>
Mme SAHUC Nathalie	<i>Mme ROEGIERS Agnès</i>
Mme GUILLON Christine	<i>M. MOUSSET Christophe</i>
M. JAMOIS Nicolas	<i>Mme MAURICE Julie</i>

### Personnel ATOSS - 1 titulaire

### Personnel ATOSS - 1 suppléant

Mme PERAUX Brigitte	<i>M. POIRIER Bruno</i>
---------------------	-------------------------

### Parents d'élèves - 3 titulaires

### Parents d'élèves - 3 suppléants

M. BOURGAIN Eric (OPTIMOMES)	<i>M. PLANTIN Cédric (OPTIMOMES)</i>
Mme BILLEAU Leslie (OPTIMOMES)	<i>M. ESPIAU David (OPTIMOMES)</i>
Mme MERLE Sandrine (FCPE)	<i>Mme AULIER Karine (FCPE)</i>

### Elève - 2 titulaires

### Elève - 2 Suppléants

Léa GRAND	<i>Yannis MARTIN</i>
Anais ROBERT	<i>Killyan GROSDENIER</i>

Vote au C.A. du 30 Novembre 2017

## COMMISSION EDUCATIVE

Le commission éducative est présidée par le chef d'établissement (ou en son absence l'adjoint) et inscrite au règlement intérieur. Elle comprend au moins un représentant des parents d'élèves et des personnels de l'établissement dont au moins un professeur.

M. MIRANDE Yves	<i>Principal</i>
M. GRANGEPONTE Philippe	<i>Principal-Adjoint</i>
M. HINTZY Pascal	<i>CPE</i>

### Représentants des enseignants - titulaire - suppléant

Mme DUPUY Dominique	<i>Mme SAHUC Nathalie</i>
---------------------	---------------------------

### Représentants des Parents d'élèves - 2 titulaires - 2 suppléants

Mme BRAZIER Carole (FCPE)	<i>Mme MERLE Sandrine (FCPE)</i>
M. PLANTIN Cédric (OPTIMOMES)	<i>M. BOURGAIN Eric (OPTIMOMES)</i>

Vote au C.A du 30 Novembre 2017

## COMMISSION d'HYGIENE et de SECURITE

Sont membres de droit : le Principal, le Principal-Adjoint, le gestionnaire, le conseiller principal d'éducation, un représentant de la collectivité de rattachement - Sont élus au sein de leurs catégories : 2 personnels enseignants et d'éducation, 1 personnel ATOSS, 2 parents d'élèves, 2 élèves.

### Membres de droit

M. MIRANDE Yves	<i>Principal</i>
M. GRANGEPONTE Philippe	<i>Principal-Adjoint</i>
Mme MALLIER Nathalie	<i>Gestionnaire</i>
M. HINTZY Pascal	<i>CPE</i>
M. VALLET Mickael	<i>Conseiller Départemental</i>

### Personnels Enseignants - 2 titulaires - 2 suppléants

M. BILLIERES Pascal	<i>M. JAMOIS Nicolas</i>
M. HAIMED Saïd	<i>Mme PILON Claude-Laure</i>

### Personnel ATOSS - 1 titulaire - 1 suppléant

Mme BODIN Monique	<i>Mme PERAUX Brigitte</i>
-------------------	----------------------------

### Représentants Parents d'Elèves - 2 titulaires - 2 suppléants

Mme AULIER Karine (FCPE)	<i>Mme MERLE Sandrine (FCPE)</i>
M. PLANTIN Cédric (OPTIMOMES)	<i>Mme BILLEAU Leslie (OPTIMOMES)</i>

### Représentants d'Elèves - 2 titulaires - 2 suppléants

Yannis MARTIN	<i>Léa GRAND</i>
Killyan GROSDENIER	<i>Anais ROBERT</i>

Vote au C.A. du 30 Novembre 2017

## COMITE d'EDUCATION à la SANTE et à la CITOYENNETE

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est présidé par le Chef d'Etablissement (ou son adjoint). Sa composition est évolutive et adaptable à chaque situation locale. Il associe l'ensemble de la communauté éducative : les personnels de direction, d'enseignement, d'éducation, de surveillance, de santé et sociaux, d'orientation, ATOS, les élèves délégués ou non, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs (représentants des collectivités locales, de la justice, de la police, de la gendarmerie, organismes et associations habilités).

M. MIRANDE Yves	<i>Principal</i>
M. GRANGEPONTE Philippe	<i>Principal-Adjoint</i>
Mme MALLIER Nathalie	<i>Gestionnaire</i>
M. HINTZY Pascal	<i>C.P.E.</i>

### Personnel ATOSS - 1 titulaire

Mme LECART Aline

### Représentants des enseignants - 2 titulaires

M. LEROUX Guillaume

M. MOUSSET Christophe

### Représentants des Parents d'élèves - 2 titulaires

Mme AULIER Karine (FCPE)

M. PLANTIN Cédric (OPTIMOMES)

### Représentant des élèves - 1 titulaire

Yannis MARTIN

Vote au C.A du 30 Novembre 2017

ETABLISSEMENT : 0170386C

COLLÈGE JEAN HAY

MARENNES

Académie de POITIERS

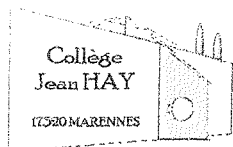
Exercice : 2017

Liste des opérations de D.B.M. saisies

Par ordre chronologique			Référence	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvertures de crédits	Prévisions de recettes
Niveau	Numéro opération	N° ligne					
Info	19	1	DON FOOT	AP PROJET 0FOOT 7466	21 Ressources spécifiques	0,00	1 150,00
		2		AP PROJET 0FOOT		1 150,00	0,00
Vote	20	1	COP MME POIRIEZ	ALO LOCAT 0COPLOYER 7083	33 Ressources non spécifiques	0,00	1 705,52
		2		ALO LOCAT 0COPCHARG 7088		0,00	200,00
		3		ALO VIABIL 0ELECT		50,00	0,00
		4		ALO VIABIL 0GAZ		100,00	0,00
		5		ALO VIABIL 0EAU		50,00	0,00
		6		ALO CHARGE 0DIVERS		205,52	0,00
		7		ALO ENTRET 0MATOUTI		1 000,00	0,00
		8		ALO CHARGE 0ASSUR		500,00	0,00
Vote	21	1	ADMISSION EN NON VALEUR	SRH CHARGE 0AUTRES	32 Prélèvements sur le fonds de roulement	1 040,14	0,00
<b>Totaux</b>						<b>4 095,66</b>	<b>3 055,52</b>

A4





## RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET 2018

Conseil d'administration du 30/11/2017



A 5

### Préambule

Le budget est l'expression du programme d'actions de l'établissement, de sa « politique », de ses choix. Il s'appuie sur des données objectives (nombre d'élèves, qualité des élèves, superficie de l'établissement) et sur le projet d'établissement.

Il se veut complet dans la prévision et l'évaluation de ses charges et de ses recettes. Il répond aux règles de l'unité, de l'universalité, de l'annualité et de l'équilibre.

Au titre du fonctionnement des collèges, le département de la Charente-Maritime verse la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Cette DGF est notamment déterminée au prorata du nombre d'élèves, de la superficie et de la situation géographique de l'établissement. Au titre de l'année 2018, pour le collège Jean Hay, la DGF s'élève à 94 122 €. Cette dotation est en légère augmentation (+0.38 %) par rapport à celle de l'année précédente (93 769 €).

### Service AP « activités pédagogiques » :

En dépenses, le service « activités pédagogiques » regroupe quatre grands domaines : les dépenses d'ordre général, l'enseignement général, les projets et les voyages. Les codes activités, notamment pour les domaines liés à l'enseignement général, les projets et les voyages permettent de suivre plus précisément les crédits alloués à chaque groupe de discipline ou à chaque voyage.

Le domaine « dépenses générales » permet en outre de suivre de façon précise les dépenses liées à la location et au contrat des photocopies, qui représentent un poste budgétaire important.

L'ouverture de crédits de ce service s'élève à 121 566,36 €.

En recettes, le choix a été de maintenir des noms de domaines et d'activités, bien que non obligatoires, afin d'apporter plus de lisibilité et d'assurer un meilleur suivi de l'exécution budgétaire. Le service AP est financé par la dotation de fonctionnement attribuée par le département à hauteur de 32 951,48 €. Sur cette somme 16 350 € est consacré à l'enseignement général, 12 400 € aux dépenses générales et 4 201,48 € à divers projets. Les différents projets voulus par l'établissement montrent sa volonté de proposer aux élèves un large choix d'activités et ainsi de développer leur curiosité pour des disciplines artistiques et scientifiques. La DGF ne pouvant couvrir que 22,26 % de ces dépenses, il a été décidé de prélever sur le fond de roulement afin de pouvoir mener à bien les projets. Le prélèvement sur fond de roulement n'est cependant qu'une partie de leur financement (30,60 %). En effet, ceux-ci s'appuient également sur des subventions, des dons voire la participation des familles (47,13 %). De même, la réalisation des voyages s'appuient pour une partie sur le FDR (11,87 %) mais également sur des dons et subventions (8,49 %) et principalement la participation des familles à hauteur 79,65%.

### Service VE « vie de l'élève » :

L'ouverture des crédits du service « vie de l'élève » au titre de 2018 s'élève à 3 112,59 € et correspond principalement au reliquat 2017 du fonds social collégien financé par l'Etat. Les dotations 2018 du fonds social collégien ne sont pas connues à ce jour.

### Service ALO « administration et logistique » :

Le service ALO est pour l'essentiel financé par la DGF du département à hauteur de 61 170,52 €. Les autres recettes, proviennent d'une subvention du département pour les ordures ménagères ainsi que des produits de la location d'un logement au titre d'une convention d'occupation précaire. Au titre de 2018, la part de la DGF consacrée au service ALO représente 64,99 % (-4,89% par rapport à 2017).

En dépenses, ce service regroupe les domaines liés à la viabilisation, à l'entretien, aux autres charges générales. Il a été décidé de maintenir ces principaux domaines afin de suivre les crédits de manière cohérente et d'assurer une évaluation des dépenses concernant notamment les postes budgétaires très importants que sont la viabilisation et les contrats d'entretien. Les recettes liées à la viabilisation sont aussi abondées par une contribution du service SRH.

Il est précisé que ce service présente une différence dépenses-recettes de -1450,96 € correspondant à la différence entre les amortissements de l'année N-1 et les ressources provenant des immobilisations

neutralisées (financement sur fonds propres) de l'année N-1. Cependant, cette différence, figurant au résultat prévisionnel négatif, n'impacte pas la capacité d'autofinancement.

#### Service SRH « Service restauration hébergement » :

Le SRH reste pour l'essentiel financé par les produits reçus des demi-pensions, tickets des commensaux et autres repas vendus. Est également inscrite, la prévision de recettes provenant du département sur l'achat des produits BIO (500€). Les prévisions de recettes s'élèvent au total à 186 966 €. Cette prévision est en légère augmentation par rapport à 2017 et s'explique par une légère augmentation des effectifs et des tarifs de restauration.

En dépenses, outre les charges réglementaires que constituent le reversement à la collectivité, les crédits ouverts ont été ventilés en domaines : denrées, viabilisation, maintenance, entretien, et divers services ; puis déclinés en activités afin de suivre les postes budgétaires liés notamment aux contrats, réparations, déchets ménagers, achats de fournitures et de matériels...

#### Service BN « Bourses nationales » :

Dans ce service, équilibré en dépenses et en recettes, figure les montants des bourses nationales versées par l'Etat.

### I - Présentation de l'établissement

Année de construction = 1974

Année de la dernière restructuration ou extension = 2003

Capacité d'accueil (pédagogique) = 600

Zone d'implantation urbaine

Populations scolaires concernées = collège

#### 1 – rappel des surfaces

- surfaces totales des bâtiments = 6427 m<sup>2</sup>
- surfaces des espaces verts = 5779 m<sup>2</sup>
- surface des aires sportives découvertes = 12 152m<sup>2</sup>
- surface de la cour de récréation = 2160 m<sup>2</sup>
- surface des logements de fonction = 325 m<sup>2</sup>

#### 2 – effectifs et évolution

- nombre d'élèves au total = 465
- nombre de divisions au total = 17 + dispositif ULIS
- nombre d'élèves par divisions =
  - o 98 élèves de 6<sup>ème</sup> répartis dans 4 divisions
  - o 111 élèves de 5<sup>ème</sup> répartis dans 4 divisions
  - o 131 élèves de 4<sup>ème</sup> répartis dans 5 divisions
  - o 111 élèves de 3<sup>ème</sup> répartis dans 4 divisions
  - o 14 élèves d'ULIS
- évolution des effectifs par rapport à n-1 = - 3 élèves

## II – Politique de l'établissement

Problématique	Comment impliquer les élèves dans leurs apprentissages, dans une attitude citoyenne, et ainsi apporter à chaque enfant une réponse qui ait du sens pour lui et qui soit adaptée à ses possibilités du moment et à son potentiel ?
---------------	---

AXE N° 1 : mieux assurer la continuité et la fluidité des parcours par un pilotage en réseau d'établissements

AXE N° 2 : de l'école inclusive à la lutte contre le décrochage

AXE N° 3 : développer une politique d'ouverture culturelle et artistique

## III – Section Fonctionnement

### A – recettes 193 895.43 €

- subventions de l'état = 10 876.95 € [fonds social collégien, manuels scolaires, carnets de liaison, droits de reprographie]
- dotation de fonctionnement et subventions des collectivités = 94 122 € subvention principale + 1600 € théâtre et cinéma au collège (CD17) + 1100 € lire en fête (CDC) + 500 € classe de foot (district) + 5695.20 € natation (CDC) + 880 € Ordures ménagères (CD17)+ 1000 € (voyages)
- ressources propres de l'établissement = 4061.04 € dégradations, atelier théâtre, cadets de la sécurité, divers projets, voyages, location COP (3 811.04 €)
- dons et legs = 4 635 € (dons F.S.E pour les voyages)
- participation des familles (voyages) = 69 041 € voyages (53 191 €), contribution SRH (viabilisation : 15 850 €)
- neutralisation des amortissements = 384.24 €

### B – charges 208 945.71 €

- activités pédagogiques (AP) = 122 286.36 €
  - crédits pédagogiques par discipline (réunion des coordonnateurs le 16/11/2017)
  - natation classes de 6<sup>e</sup>
  - collège au cinéma
  - théâtre au collège et ateliers
  - ludothèque avec les élèves ULIS
  - participation festival de la francophonie
  - projet slam pays Marennes-Oléron
  - opération cadets de la sécurité
  - opération lire en fête

- animations = armée romaine playmobil
  - voyages à l'étranger et sorties pédagogiques
  - classe à horaires aménagés football
  - projets divers = résidence d'artiste, sortie latinistes, théâtre en anglais, course d'orientation
- vie de l'élève (VE) = 3 112.59 €
    - fonds social collégien
  - administration et logistique (ALO) = 83 546.76 €
    - charges générales, entretien, viabilisation

#### **C – services spéciaux**

- service de restauration et d'hébergement (SRH) =
  - recettes = 186 466 €
    - subventions département (bio) 500 €
    - produits scolaires (élèves et commensaux) 185 966 €
  - charges = 186 466 €
    - achat denrées
    - charges générales, entretien, viabilisation (OCINT)
    - versement département
- bourses nationales (SBN) = 25 878 €
  - 106 élèves boursiers en 2017/2018 soit 22.85 % de l'effectif total
  - [50 élèves taux 1 / 31 élèves taux 2 / 26 élèves taux 3 ]

#### **IV – Section opérations en capital (OPC)**

Les opérations d'investissement = pas d'opérations prévues

#### **V – Etat des emplois**

- 1- masse salariale des agents de l'état = 2 397 768.18 €
- 2- masse salariale des agents de la collectivité = 292 809.04 €
- 3- masse salariale des agents employés par l' EPLE = 132 760.33 €

#### **VI – Equilibre**

Prélèvement sur le fonds de roulement pour équilibrer le budget = 15 050.28 €

Le principal, Yves MIRANDE



VOYAGES / SORTIES			VOYAGES		
67 344,00 €	OSANTAND	18 900,00 €	Participation Familles	OSANTAND	15 500,00 €
			Subvention CD17		1 000,00 €
			Don F.S.E.		1 000,00 €
	OLAMONGIE	30 000,00 €	Participation Familles	OLAMONGIE	26 000,00 €
			Don F.S.E.		1 600,00 €
	OBERLIN	5 040,00 €	Participation Familles	OBERLIN	4 420,00 €
			Don F.S.E.		260,00 €
	OMOU-FA	784,00 €	Participation Familles	OMOULFA	196,00 €
			Don F.S.E.		490,00 €
	OFUTURO	3 651,00 €	Participation Familles	OFUTURO	2 725,00 €
			Don F.S.E.		545,00 €
	OAIX	3 599,00 €	Participation Familles	OAIX	1 950,00 €
			Don F.S.E.		260,00 €
	OTRIZAY	694,00 €	Participation Familles	OTRIZAY	310,00 €
			Don F.S.E.		310,00 €
	OPUY FOU	3 176,00 €	Participation Familles	OPUY FOU	2 400,00 €
			Don F.S.E.		480,00 €
	OSORTIES	1 500,00 €			
OP-SPE			OP-SPE		
OP-SPE			OP-SPE		
<b>Total dépenses</b>		<b>122 980,36 €</b>		<b>Total recettes</b>	<b>109 307,04 €</b>

Prélèvements sur Fonds de Roulement :

**-13 673,32 €**

ALO - Administration et logistique

Dépenses			Recettes		
Domaine	Activité	Montant	Domaine	Activité	Montant
<b>MAINTENANCE</b>			<b>DOTATION</b>		
22 950,00 €				ODGF	61 170,52 €
	0CONT	6 800,00 €		2OM	880,00 €
	0COPIE	7 000,00 €			
	0REPAR	3 600,00 €			
	0CARBU	550,00 €			
	0MATOUTI	1 500,00 €			
	0OM	3 500,00 €	<b>LOCATION COP</b>	0COPLOYER	3 411,04 €
				0COPCHARGE	400,00 €
<b>COMMUNICATION</b>			<b>CONTRIBUTION DU SRH</b>		
3 300,00 €			<b>CONTRIBUTION DU SRH</b>	0CINT	15 850,00 €
	0AFFRAN	3 000,00 €			
	0MACHAFF	300,00 €			
<b>ADMINISTRATION</b>	0FOURN	4 000,00 €			
6 300,00 €	0ABONN	600,00 €			
	0ETABMUT	250,00 €			
	0ASSUR	1 300,00 €			
	0DEPLACE	150,00 €			
<b>HYGIENE</b>					
3 500,00 €	0PROD	3 000,00 €			
	0INF	500,00 €			
<b>DIVERS</b>					
161,56 €	0RECEP	600,00 €			
	0DIVERS	161,56 €			
<b>VIABILISATION</b>					
44 900,00 €	0EAU	5 900,00 €			
	0ELECT	19 000,00 €			
	0GAZ	20 000,00 €			
<b>Sous-total Dépenses</b>		<b>81 711,56 €</b>	<b>Sous-total Recettes</b>		<b>81 711,56 €</b>
OP-SPE	0AMOR	1 835,20 €	OP-SPE	0NEUT	384,24 €
OP-SPE	0AMOR				
<b>Total dépenses</b>		<b>83 546,76 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>82 095,80 €</b>

Prélèvements sur Fonds de Roulement :

-1 450,96 €

**SRH - Service Restauration Hébergement**

Dépenses			Recettes		
Domaine	Activité		Domaine	Activité	Montant
<b>ALIMENTATION</b>			<b>DOTATIONS</b>		
Achat de Denrées	0DENR	115 354,83 €	DPT 17 - Subv° BIO	2BIO	500,00 €
<b>ENTRETIEN</b>			<b>RECETTES</b>		
	0PROD	3 500,00 €	Produits Scolaires	ODP	171 920,00 €
	0EQUIP	1 500,00 €	Repas - Externes	0EXTERNE	1 125,00 €
			Repas - Commensaux	0COMMENS	12 750,00 €
			Repas - Extérieurs	0HOTES	171,00 €
<b>MAINTENANCE</b>					
	0CONTRATS	2 870,00 €			
	0REPAR	5 500,00 €			
	0MATOUTI	500,00 €			
<b>DIVERS SERVICES</b>					
	0ABONN	20,00 €			
	0HEBERGE	200,00 €			
	0AUTRES	72,98 €			
<b>REVERSEMENT</b>					
	2FCSH	2 163,06 €			
	2FARPI	38 935,13 €			
<b>VIABILISATION</b>					
	0CINT	15 850,00 €			
OP-SPE	0PROV		OP-SPE	0PROV	
<b>Total dépenses</b>		<b>186 466,00 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>186 466,00 €</b>

0,00 €

UTILISATION DES RECETTES DES FAM	
ALIMENTATION	61,76%
ENTRETIEN	2,69%
MAINTENANCE	4,77%
DIVERS	0,16%
REVERSEMENT	22,10%
VIABILISATION	8,52%
	100,00%





BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE ...2018 Pièce B 1.2

	PREVISIONS BUDGETAIRES				RECETTES		
	DEPENSES						
	Proposition du Chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Proposition du Chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	122 980,36			109 307,04			
VIE DE L'ELEVE	3 112,59			3 112,59			
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	83 546,76			82 095,80			
TOTAL services généraux (1)	209 639,71	0,00		194 515,43	0,00		
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	186 466,00			186 466,00			
BOURSES NATIONALES	25 878,00			25 878,00			
TOTAL services spéciaux (2)	212 344,00	0,00		212 344,00	0,00		
TOTAL section de fonctionnement (1) + (2)	421 983,71	0,00		406 859,43	0,00		

Résultat prévisionnel		0,00
CAF ou IAF	406 859,43	

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL		
OPERATIONS investissement		
	0,00	0,00

Total dépenses et recettes inscrites au budget	421 983,71	0,00	406 859,43	0,00
--	------------	------	------------	------

RNE : 0170336C

Téléphone :

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE ...2018**

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURE DE CREDITS	PREVISIONS DE RECETTES	Différence Recettes-Dépenses
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	122 980,36	109 307,04	-13673,32
VIE DE L'ELEVE	3 112,59	3 112,59	0,00
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	83 546,76	82 095,80	-1450,96
TOTAL services généraux (1)	209 639,71	194 515,43	-11124,28
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	186 466,00	186 466,00	0,00
BOURSES NATIONALES	25 878,00	25 878,00	0,00
TOTAL services spéciaux (2)	212 344,00	212 344,00	0,00
TOTAL section de fonctionnement (1) + (2)	421 983,71	406 859,43	-11124,28
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
OPERATIONS EN CAPITAL	0,00	0,00	0,00

Académie : Poitiers

25, Avenue de Beaulieu

17320 - MARENNES

RNE : 0170386C

Téléphone :

Pièce B1.3

EXERCICE ...2018

## Réalisation de l'équilibre budgétaire

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	421 983,71	406 859,43
Résultat prévisionnel		

## Tableau prévisionnel de financement

	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	0,00	0,00
CAF		0,00
augmentation du fonds de roulement	0,00	0,00
Total	0,00	0,00

## Montant du fonds de roulement

Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
95 573,39	16 085,28	15 124,28	64 363,83